



AVANCEMENT 2022 : SIGNATURE DU PVI



ATTENTION



Les procès verbaux d'installation sont à signer et
à faire valider dans "Dialogue" avant le

1er novembre 2022

sous peine d'annulation de l'avancement

Les effectifs étant en situation d'absence (congès, CMO etc ..)
doivent se signaler auprès de leur service RH au plus vite !

**RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS DÉLÉGUÉS POUR PLUS
D'INFORMATIONS !**



WWW.UNSA-POLICE.FR